

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-3/06 C****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210528-lmc100000022039-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités
Rapporteur : VANDERBISE Xavier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

OBJET : PAM77 : Gratuité des courses pour vaccination et adaptation des tarifs usagers du 1er juillet au 31 décembre 2021
Tarification des usagers du service PAM77 pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Ile-de-France Mobilités a décidé de financer la gratuité des courses PAM77 ayant pour motif la vaccination. Dans ce cadre, il est proposé :

- d'approuver la convention proposée par Ile-de-France Mobilités,
- d'approuver un avenant n°12 au contrat de délégation de service public PAM77, géré et exploité par la Société FlexCité77 jusqu'au 30 juin 2021,
- d'adapter la tarification usagers 2021 dans la perspective du nouveau marché PAM77 à bons de commande qui prendra effet le 1er juillet 2021 avec KEOLIS.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°3/03B en date du 19 juin 2020, approuvant la prolongation de la délégation de compétence avec Ile-de-France Mobilités pour une durée de 5 ans (du 21 juillet 2020 au 20 juillet 2025), approuvant la convention de financement du service Pam 77 entre Ile-de-France Mobilités, la Région Ile-de-France et le Département,

VU la convention de financement tripartite approuvée entre Ile-de-France Mobilités (Délibération n°2020/210 du 10 juin 2020), la Région Ile-de-France (Délibération n° CP 2020227 du 27 mai 2020) et le Département (Délibération n°3/03B du 19 juin 2020),

VU la convention de financement pour la prise en charge de la gratuité du tarif usagers pour les courses PAM dans le cadre de la vaccination Covid-19, approuvée entre Ile-de-France Mobilités (Délibération n°----- du ----- 2021) et le Département (Délibération n°----- du 28/05/2021),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°CD-2020/12/17-3/04 B.

Article 2 : d'approuver la tarification des usagers du service PAM77 pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 :

Tarifs pour toutes les courses prioritaires (dessertes travail et établissements médico-sociaux) et pour les 6 premières courses non prioritaires par usager et par mois (autres types de courses)

	Tarifs 2021 en € TTC
Zone 1 (500m - 15 km) , hors motif vaccination de l'usager dans un centre de vaccination COVID-19	6,20 €
Zone 2 (15 - 30 km) , hors motif vaccination de l'usager dans un centre de vaccination COVID-19	10,95 €
Zone 3 (30 - 50 km) , hors motif vaccination de l'usager dans un centre de vaccination COVID-19	18,15 €
Zone 4 (plus de 50 km) , hors motif vaccination de l'usager dans un centre de vaccination COVID-19	41,00 €

Tarifs pour les courses non-prioritaires à partir de la 7ème course par usager et par mois (= tarifs régionaux)

	Tarifs 2021 en €TTC
Zone 1 (500m - 15 km)	8,20 €
Zone 2 (15 - 30 km)	12,30 €
Zone 3 (30 - 50 km)	20,50 €
Zone 4 (plus de 50 km)	41,00 €

Pour ce qui concerne les courses qui ont pour objet la vaccination de l'usager dans un centre de vaccination COVID-19, celles-ci sont gratuites pour l'usager, à partir du 18 janvier 2021, du fait de l'engagement d'Ile-de-France Mobilités de prendre à sa charge le tarif de ces courses qui devrait être dû par l'usager, sur la base du tarif régional au 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne